

COVID-19

L'OPIQ met en place des mesures pour faciliter le déploiement des effectifs en inhalothérapie

Montréal, le 20 mars 2020 — Les inhalothérapeutes cliniciens sont des intervenants de première ligne en soins cardiorespiratoires, auprès des patients de tout âge, dont la condition cardiorespiratoire est grave et instable. Dans la situation actuelle où le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire, l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) instaure des mesures qui facilitent le déploiement des effectifs en inhalothérapie. Ces mesures permettront de soutenir le réseau de la santé et des services sociaux quant à la disponibilité des ressources humaines nécessaires dans le contexte de la pandémie, et ce, en assurant la protection du public.

Mesures instaurées

En réponse à l'appel à la mobilisation du gouvernement, l'OPIQ adopte mesures suivantes :

- Autorisation spéciale d'urgence sanitaire à une personne qui n'exerce plus la profession d'inhalothérapeute, sous certaines conditions.
- Facilitation de la mise à niveau des candidats à l'autorisation spéciale par un accès aux formations du *Campus OPIQ* spécifiquement liées à la pratique professionnelle.
- Assouplissement temporaire et exceptionnel de certaines modalités relatives à l'externat pour les étudiants en inhalothérapie admissibles.

Puisque la prise en charge respiratoire est au cœur du traitement des cas les plus graves de la COVID-19, l'Ordre propose également des solutions de réaffectation de ressources aux établissements de santé. À cet égard, l'OPIQ recommande aux établissements de santé de s'assurer en tout temps de la présence d'un inhalothérapeute expert en assistance ventilatoire disponible pour les soins critiques.

À la lumière de l'évolution de la pandémie, d'autres mesures pourraient être implantées, par exemple intégrer les personnes avec une autorisation spéciale à une équipe de vaccinateurs advenant une vaccination de masse contre la COVID-19.

«L'OPIQ offre son entière collaboration au gouvernement du Québec afin de lever tous les obstacles possibles au déploiement des effectifs en inhalothérapie, et ce, tout en assurant une prestation de soins sécuritaires et de qualité par tous les inhalothérapeutes. En période de pandémie, nous devons nous mobiliser pour tenter de vaincre la COVID-19. Ensemble, nous réussirons», a souligné Jocelyn Vachon, président de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Pour en savoir plus sur les mesures facilitant le déploiement des inhalothérapeutes :
https://www.opiq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/03/opiq_e-communique_covid19_VF.pdf

À propos de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a pour mission la protection du public, en assurant à la population québécoise des soins cardiorespiratoires sécuritaires et de qualité. L'OPIQ tient également un rôle central dans la promotion de la santé et la prévention de la maladie. Il regroupe plus de 4 000 inhalothérapeutes, des cliniciens avec une expertise confirmée en santé cardiorespiratoire, qui travaillent principalement au sein des établissements publics de santé du Québec. Pour plus de renseignements au sujet de l'OPIQ, consultez son site Internet au www.opiq.qc.ca.

– 30 –

Renseignements :

Marise Tétreault, inh., M.A., coordonnatrice aux communications
Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
communications@opiq.qc.ca | Bureau : 514 931-2900 poste 30